

( 7 )

(N° 46.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 15 AVRIL 1902.

### Rapport de la Commission des Finances et des Travaux publics chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets pour l'exercice 1902.

(Voir les n<sup>os</sup> 107 et 115, session de 1901-1902, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Chevalier DESCAMPS, Président; HANREZ, Vice-Président; ALLARD, CAPPELLE, BOËYÉ, CANTILLION et MESENS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Les crédits provisoires alloués par la loi du 30 décembre 1901, en vue d'assurer la marche des services publics en 1902, expirent le 30 avril prochain.

L'état des travaux parlementaires à la Chambre permet de prévoir avec certitude que la plupart des budgets, et non les moins importants, ne pourront être votés avant la fin du mois.

De nouveaux crédits sont donc nécessaires.

Le Gouvernement a déposé, le 8 avril dernier, un projet de loi allouant des crédits provisoires à concurrence de sept douzièmes du montant respectif des budgets, savoir :

Au Ministère des Finances et des Travaux publics, pour le service de la Dette publique . . . . .	fr. 78,038,978 »
Au Ministère des Finances et des Travaux publics, pour les dotations . . . . .	fr. 2,983,911 »
Au Ministère de la Justice . . . . .	15,628,316 »
Au Ministère des Affaires étrangères. . . . .	1,915,659 »
Au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. . . . .	18,123,688 »
Au Ministère de l'Agriculture. . . . .	7,240,774 »
Au Ministère de l'Industrie et du Travail . . . . .	9,595,133 »
Au Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. . . . .	93,524,371 »
Au Ministère de la Guerre . . . . .	32,203,132 »
Au Ministère de la Guerre, pour la gendarmerie . . . . .	4,278,289 »
Au Ministère des Finances et des Travaux publics . . . . .	20,124,311 »
Au Ministère des Finances et des Travaux publics, pour les Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	1,211,000 »

( 2 )

Au Ministère des Finances et des Travaux publics, pour  
les Recettes et les Dépenses pour ordre . . . . . 960,785,908 »

La Chambre, délibérant le 12 avril 1902, a voté les Crédits provisoires  
par 77 voix contre 19 et 10 abstentions.

Votre Commission des Finances et des Travaux publics les a admis  
par 5 voix contre 2.

Elle a l'honneur de proposer au Sénat l'adoption du Projet de Loi.

*Le Rapporteur,*  
EDMOND MESENS.

*Le Président,*  
Chevalier DESCAMPS.